

BIEN **PRÉPARER** SON PROJET DE **RECONVERSION** PROFESSIONNELLE, AVANT DE **DÉMISSIONNER**

DÉMISSION POUR UN PROJET DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE

ESTIMATION CONCERNANT LA CONDITION DES 5 ANNÉES D'ACTIVITÉ CONTINUE

À compter du 1^{er} novembre 2019, il vous est possible de démissionner de votre activité salariée (CDI de droit privé) et de bénéficier de l'allocation chômage pour réaliser votre projet de reconversion professionnelle (formation ou création/reprise d'entreprise).*

Cette indemnisation reste néanmoins soumise à certaines conditions :

- justifier de 5 ans d'activité salariée continue (affiliation de 1300 jours travaillés ou 1825 jours à Mayotte) dans les 60 derniers mois** ;
- avoir un projet de reconversion professionnelle présentant un caractère réel et sérieux ;
- avoir formalisé votre projet, avant de démissionner, dans le cadre d'un conseil en évolution professionnelle ;
- avoir fait valider le caractère réel et sérieux de votre projet par une commission paritaire interprofessionnelle régionale ;
- s'inscrire comme demandeur d'emploi dans les 6 mois suivant la validation de votre projet par la commission.

Pour effectuer une première estimation de la condition d'activité de 5 ans, nous vous invitons à compléter ce formulaire, avec la plus grande exactitude, et à le renvoyer par mail à l'adresse suivante : reconversion5ans@pole-emploi.fr



Pour vous aider à renseigner les informations demandées, vous pouvez retrouver le détail des conditions d'attribution de l'allocation chômage sur le site pole-emploi.fr, rubrique "Allocations et aides" en fonction de votre situation.

Votre demande sera examinée, et vous recevrez, à titre indicatif, une première estimation de votre situation, au vu des éléments déclaratifs que vous nous fournissez ce jour (n'envoyer aucun justificatif). Cette estimation n'est pas une décision créatrice de droit, elle n'est pas susceptible de faire l'objet d'un recours auprès de Pôle emploi, ni de la saisine du médiateur de Pôle emploi.

* Articles 49 et 50 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel »

Articles L. 5422-1, L. 5422-1-1, L. 5426-1-2 et L. 5412-1 du code du travail.

Décret n° 2019 – 796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi

** Conformément à l'article 4 g du règlement d'assurance chômage annexé au décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage.

VOS CORDONNEES

M. Mme

Nom de famille (nom de naissance) : _____

Nom d'usage (nom d'épouse, nom d'époux) : _____

Prénom : _____

Adresse :

N° : _____ Rue : _____

Bâtiment, escalier : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Numéro de téléphone : _____

E-mail : _____

Veillez déclarer toutes vos activités des 5 dernières années

Pour nous permettre une première estimation de votre situation, nous vous invitons à nous communiquer toute information utile concernant votre activité professionnelle salariée. Pour rappel, vous devez justifier d'une période d'affiliation d'au moins 1300 jours travaillés (1825 jours à Mayotte), soit dans la même entreprise, soit au sein de plusieurs entreprises, dans les 60 derniers mois. Pour la recherche de cette condition d'affiliation, sont prises en compte les périodes d'emplois réalisées en France, dans l'Union européenne, dans l'espace économique européen et la Suisse et, en cas d'expatriation, uniquement si vous êtes affilié au régime d'assurance chômage.

Votre activité salariée en cours	Nom de l'entreprise	Date de début
	S'agit-il d'un CDI de droit privé ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	



Si avez eu des activités antérieures au contrat en cours à déclarer, veillez à renseigner toutes les informations demandées, à défaut, l'estimation ne sera pas possible.

Vos activités antérieures	Nom de l'entreprise	S'agit-il d'un CDI de droit privé ?	Date de début	Date de fin	Motif de la fin du contrat



Je comprends qu'il s'agit d'une estimation, qui est réalisée sur la seule base des éléments que j'ai renseignés. Elle est proposée à titre indicatif et n'a aucun caractère contractuel. Cette estimation n'est pas une décision créatrice de droit, elle n'est pas susceptible de faire l'objet d'un recours auprès de Pôle emploi, ni de la saisine du médiateur de Pôle emploi.

SIGNATURE OBLIGATOIRE DU DEMANDEUR

À _____,

Le _____ Certifié exact

Les données personnelles recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement de données par Pôle emploi, permettant à toute personne, demandeur d'emploi ou non, de vérifier si la condition des cinq années d'activité continue ouvrant droit au bénéfice de l'allocation chômage pour certains salariés démissionnaires est remplie, au vu des éléments déclaratifs fournis.

Vous pouvez accéder aux données personnelles vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données auprès de Pôle emploi par courriel mail à l'adresse suivante : reconversion5ans@pole-emploi.fr

Pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : 1 avenue du Docteur Gley, 75987 Paris cedex 20 ou courriers-cnil@pole-emploi.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.